

Colette Chantraine  
Les Jardins de Bellevue  
46000 Cahors

19/9/92

REPUBLICA DE CHILE  
PRESIDENCIA  
REGISTRO ARCHIVO

NR. 82/22383

A: 01 OCT 92

P.A.A.  ARCHIVO  
C.B.E.  M  
M.T.O.  EDEC  
M.Z.C.

A son excellence  
M. Patricio AYLWIN AZOCAR,  
Président de la république

Excellence,

Membre d'Amnesty International, j'enregistre avec satisfaction votre position concernant la peine de mort, à laquelle vous vous êtes toujours déclaré opposé, et dont vous avez proposé l'abolition dans votre pays.

Comme vous le savez, Amnesty International considère la peine de mort comme un hâtiment cruel, inhumain et dégradant, et s'y oppose dans tous les cas, en tant que violation des droits proclamés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

C'est pourquoi je me permets de solliciter respectueusement votre intervention en faveur de trois citoyens chiliens actuellement sous le coup d'une condamnation à mort : Mauro GONZALEZ QUISPE, René LARICO AGUILAR et Lisbert Fausto MAMANI MORALES. Quels que soient les actes dont ces personnes se sont rendues coupables, je vous demande de bien vouloir user de votre droit de grâce en leur faveur.

Je souhaite également que votre gouvernement continue ses efforts pour faire adopter l'abolition totale de la peine de mort dans votre pays, comme c'est le cas maintenant dans un nombre croissant de pays dans la communauté internationale.

L'abolition de la peine de mort est en effet une garantie du respect des droits de la personne humaine.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

